



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2026/4



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
11 février 2026

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**
Première session de 2026
Nairobi, 21 et 22 avril 2026
Point 5 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Mise en œuvre du plan stratégique pour la période
2026-2029 : point sur la structure et la répartition
des responsabilités**

Point sur la structure et la répartition des responsabilités pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2026-2029

Rapport de la Directrice exécutive

1. Le présent rapport fait le point sur la structure et la répartition des responsabilités au sein du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) en vue de la mise en œuvre de son plan stratégique pour la période 2026-2029, conformément au paragraphe 7 de la décision 2025/6, adoptée à la troisième session de 2025 du Conseil exécutif, tenue à Nairobi les 25 et 26 novembre 2025.
2. En prévision de la troisième session du Conseil exécutif, ONU-Habitat a présenté, dans le document HSP/EB.2025/19, un premier point sur la structure et la répartition des responsabilités en vue de la mise en œuvre du plan stratégique. La structure et la répartition des responsabilités actuelles sont présentées ci-après.

I. Nouvelle structure organisationnelle

3. Aucun changement n'a été apporté à la structure organisationnelle présentée en novembre 2025. ONU-Habitat compte cinq divisions, mises en place à compter du 1^{er} décembre 2025, à savoir le Bureau de la direction exécutive, la Division mondiale des connaissances et du plaidoyer, la Division des solutions globales, la Division des programmes régionaux et la Division de la gestion institutionnelle.
4. L'Assemblée générale ayant approuvé la suppression de 16 postes financés au moyen du budget ordinaire à ONU-Habitat, les efforts visant à restructurer chaque division se sont poursuivis afin de rationaliser la répartition des ressources humaines existantes, y compris en envisageant le regroupement de certaines fonctions.

* HSP/EB.2026/1

II. Répartition des responsabilités

5. Dans le document HSP/EB.2025/19, ONU-Habitat a indiqué qu'en ce qui concerne les sous-programmes du plan stratégique pour la période 2026-2029, la Division des solutions mondiales serait responsable des sous-programmes 1 et 2, la Division mondiale des connaissances et du plaidoyer des sous-programmes 3 et 4, et la Division des programmes régionaux du sous-programme 5. Le Bureau de la direction exécutive serait chargé de la direction exécutive et de l'administration, des organes directeurs et du sous-programme 5, tandis que la Division de la gestion institutionnelle serait chargée de l'appui aux programmes.

6. Les cinq sous-programmes proposés étaient les suivants :

- a) Sous-programme 1 : Logement, terres, services de base et environnement urbain, aligné sur l'axe stratégique relatif au logement convenable, aux terres et aux services de base relevant du plan stratégique et contribuant essentiellement au domaine d'activité sur l'environnement urbain ;
- b) Sous-programme 2 : Planification, politique en matière de financement, localisation et gouvernance, aligné sur les deux premiers moyens de mise en œuvre du plan stratégique ;
- c) Sous-programme 3 : Connaissances, données, passage au numérique et renforcement des capacités, aligné sur le troisième moyen de mise en œuvre ;
- d) Sous-programme 4 : Partenariats, coalitions, plaidoyer et communication, aligné sur les autres moyens de mise en œuvre ;
- e) Sous-programme 5 : Coopération technique et mobilisation des ressources.

7. Conformément aux procédures du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, afin de commencer à mettre en œuvre les nouveaux sous-programmes, ONU-Habitat a pris contact avec la Division de la planification des programmes et du budget du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité à New York. Au cours de ce processus, la Division de la planification des programmes et du budget a soulevé deux considérations concernant le sous-programme 5. La première était que les sous-programmes devaient être pleinement ancrés dans le plan stratégique approuvé pour la période 2026-2029 et que le concept de coopération technique n'apparaissait pas explicitement dans le plan stratégique. Par conséquent, l'inclusion de la coopération technique en tant que sous-programme en soi serait particulièrement difficile à justifier par rapport au mandat confié par les organes délibérants. La deuxième considération était que la création d'un sous-programme consacré à la mobilisation des ressources risquait de créer une confusion entre les parties A et B du programme de travail et du budget et de poser des difficultés à l'avenir pour l'évaluation des résultats des programmes. La Division de la planification des programmes et du budget a également noté qu'il n'existait aucun sous-programme comparable dans d'autres entités du Secrétariat.

8. Par la suite, compte tenu des considérations liées à l'harmonisation et à l'uniformité au sein du système des Nations Unies, la Division de la planification des programmes et du budget et ONU-Habitat sont convenus de supprimer le sous-programme 5 et de conserver les sous-programmes 1 à 4 énumérés au paragraphe 6 ci-dessus.

9. À la suite du consensus atteint avec la Division de la planification des programmes et du budget, les responsabilités de la Division des programmes régionaux ont été revues afin de faciliter l'exécution des quatre sous-programmes, en coopération avec la Division mondiale des connaissances et du plaidoyer et la Division des solutions mondiales, comme indiqué dans le projet de programme de travail, qui précise que dans toutes les régions, la mise en œuvre des sous-programmes sera adaptée aux divers contextes de développement, y compris les situations caractérisées par la précarité et les conflits, les économies à revenu intermédiaire et en transition, avec un accent particulier sur [les pays les moins avancés, les pays les moins avancés sans littoral et les petits États insulaires en développement], en utilisant des points d'entrée thématiques propres aux contextes et des méthodes de mise en œuvre qui tiennent compte des différentes priorités, capacités et trajectoires d'impact dans le cadre de chaque sous-programme.

10. En outre, le Bureau de la direction exécutive sera désormais responsable de deux domaines stratégiques, à savoir Direction exécutive et administration et Organes directeurs, le sous-programme 5 ayant été supprimé.

III. Postes inscrits au budget ordinaire ayant été supprimés

11. Dans l'annexe III du document HSP/EB.2025/19, ONU-Habitat a fait connaître au Conseil exécutif les 16 postes inscrits au budget ordinaire dont la suppression était proposée dans le cadre de l'Initiative ONU80 du Secrétaire général. L'Assemblée générale a décidé de supprimer les

16 postes dont la suppression était proposée au titre de la section 15 (Établissements humains), soit 10 postes d'administrateur et 6 postes d'agent des services généraux. Les postes supprimés sont présentés dans le tableau suivant sous le nouveau nom de chaque division.

Postes inscrits au budget ordinaire ayant été supprimés

<i>Division</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>L-L</i>	<i>Total</i>
Division mondiale des connaissances et du plaidoyer	–	1	–	1	2	4
Division des solutions globales	1	1	2	1	4	9
Bureau de la direction exécutive	–	1	1	–	–	2
Division de la gestion institutionnelle	–	–	1	–	–	1
Total	1	3	4	2	6	16